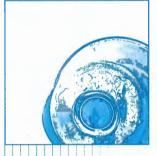
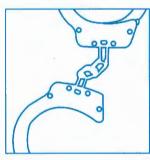
La revue française de service social

Parution trimestrielle numéro 227 / seconde édition

Déontologie, secret professionnel :

Quelles évolutions et quel partage de l'information ?







ANAS

Association Nationale des Assistant(e)s de Service Social

Sommaire

	Éditorial	4
I - S	Secret professionnel et partage de l'information	
	2006, une année violente pour l'action socialepar Elsa Melon et Laurent Puech	8
	Secret professionnel : partage d'informations et responsabilité professionnelle	16
	Le travail social entre l'éthique et le droit : quel est le point d'équilibre ? Table ronde par Laurent Puech	25
	De l'impératif de la conscience au risque du silence par Patrice Gattegno	29
	Quel partage d'information aujourd'hui pour les travailleurs sociaux ?	39
II -	Affaire de Belfort	
	Communiqué ANAS du 26.08.07	48
	AFFAIRE DE BELFORT : 4 questions à Catherine BERNARD Entretien avec Catherine BERNARD Propos recueillis par Laurent Puech	49
	Communiqué ANAS 21.09.07 – pas de poursuites	53
	Extraits : lettre du Procureur et lettre de soutien de France ESF	54
	Avis technique ANAS : Comment concilier témoignage et obligation de secret professionnel ?par Luki Mundaya et Paola Parravano	55

III - Éthique et déontologie

La commission déontologie répond aux adhérents par Marie Claude Eglin	64	
Code de déontologie de l'ANAS version 1994	74	
Actualité du Code de déontologie depuis 1994 quelles évolutions ?par Marie Claude Eglin	79	
À propos de l'autonomie des ASpar Marie Claude Eglin	83	
Du bon usage de la notion de contrôlepar Luki Mundaya	93	
Présentation du CNRD - Repères déontologiques et réflexion éthique : des besoins et une nécessité pour les acteurs sociaux 106		

Éditorial

JOËLLE DELACÔTE, rédactrice

En 1997 et 1998, les numéros 184 et 188 de la revue française du service social étaient consacrés à la déontologie. Ils ont été complétés en 2002 avec les numéros 205 « le partage de l'information » et 220 « Éthique et Responsabilité ». Depuis, de nombreux évènements et lois interrogent les fondements mêmes du travail social. Les journées nationales d'Études d'Angers en 2006, dont les actes ont été publiés dans le double numéro 223-224, confirment les préoccupations de professionnels face à la multiplication des évènements depuis 2005 avec « la crise des banlieues » pour atteindre leur point culminant en 2006 et 2007 avec les débats autour du contrat de responsabilité parentale (CRP), de la prévention de la délinquance et de la protection de l'enfance sur lesquels nous nous attarderons dans la première partie de ce numéro.

Ces trois dossiers proposent une nouvelle vision de notre société. Elsa MELON et Laurent PUECH nous expliquent en quoi le CRP fait apparaître une vision idéologique qui bafoue à la fois toutes les connaissances scientifiques en matière de psychologie sociale, le rôle des effets de l'environnement socio-économique sur l'éducation des enfants et les principes éthiques sur lesquels repose le contrat en travail social.

Ils rappellent les conditions d'illusion de consultation dans les quelles ont été élaborés les projets de loi de prévention de la délinquance et de protection de l'enfance. Difficile alors de croire en une réelle co-construction ou en une quelconque prise en compte des réflexions et analyses des acteurs concernés.

Pour l'ANAS, Laurent PUECH explore les conséquences de l'adoption de ces textes sur le secret professionnel avec en toile de fond, le partage de l'information et la responsabilité professionnelle.

Les notes de l'ANAS à destination des professionnels visent à éviter les dérives possibles du partage de l'information. Il s'agit d'éclairer les professionnels sur le positionnement professionnel, défini à partir du droit, de l'éthique, de l'institution et de l'usager. Le partage de l'information dit « secret partagé » illustre cette tension permanente à laquelle sont confrontée les travailleurs sociaux. La contribution de Patrice GATTEGNO situe le cadre législatif et nous démontre comment, face à un cas de conscience, il est difficile de se positionner entre le devoir de coopérer et l'impératif de ne pas trahir le secret confié par l'usager. Mais le travail social est il possible sans partage d'information ? Didier DUBASQUE rappelle que le partage de l'information n'a jamais empêché le secret professionnel et clarifie les modalités de la mise en œuvre de ce partage dans le respect mutuel des places et missions de chacun.

Dans la deuxième partie, l'affaire de Belfort illustre non seulement les craintes et préoccupations des assistants de service social, mais aussi celles de l'ensemble des professionnels de l'action sociale. L'ANAS a dénoncé la garde à vue de notre collèque Catherine BERNARD qui a bien voulu répondre aux questions du Président de l'association pour la revue. Notre collèque et l'ANAS ont été soutenus par France ESF dont nous publions un extrait de la lettre. Par ailleurs, le Procureur de la République, en décidant de ne pas poursuivre Catherine BERNARD pour le motif « d'absence d'infraction », confirme le bien fondé du secret professionnel et la position de l'ANAS. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire que l'ANAS continue d'informer et de soutenir les professionnels en diffusant largement ses prises de positions par ses communiqués et en proposant un avis technique intitulé « Comment concilier témoignage et obligation de secret professionnel ? » Cette note à l'attention des professionnels soumis au secret, a été rédigée par Luki MUNDAYA et Paola PARRAVANO à partir de l'avis technique de Laurent SELLES, iuriste-conseil et des travaux de la commission Déontologie. À l'instar de la note relative au CRP, cet avis technique permettra aux professionnels d'être au clair avec la législation, le secret professionnel et la déontologie professionnelle. Cette connaissance les aidera à garantir les droits des usagers, la relation de confiance et à assumer la responsabilité de leurs actes et propos.

Dans la troisième partie « Éthique et Déontologie », Marie-Claude EGLIN nous présente la commission déontologie de l'ANAS et son travail à travers sept situations pour lesquelles son éclairage a été sollicité. C'est également l'occasion de revisiter la version 1994 du code de déontologie de l'ANAS et de questionner les modifications nécessaires face à l'évolution de notre société et de sa législation. Dans le même ordre d'idée, la commission déontologie procède à l'approfondissement de la notion d'autonomie des assistants de service social et rappelle la nécessité de la définir et de la permettre dans les services, tant par les employeurs que par les cadres intermédiaires. L'autonomie des AS ne doit pas être opposée au contrôle social. En effet, face aux diverses interprétations du « contrôle », Luki MUNDAYA clarifie cette notion de contrôle, galvaudée depuis quelques années par les uns et les autres ; le but est de lever la confusion entre travail social et contrôle social. Pour clore cette partie, Pierre BONJOUR et Pierre ROSE apportent des repères déontologiques et une réflexion éthique dans le cadre de deux comités : le CNAD et le CNRD, qu'ils représentent.

Dans la rubrique communication, sont publiés des comptes rendus d'un colloque et un texte sur le « genre » en travail social.

Quant à la vie de l'ANAS, rubrique à la disposition des adhérents, commissions, sections et instantes nationales de l'association, elle nous informe sur l'actualité de l'ANAS et ses partenaires, ainsi que des publications reçues. N'hésitez pas à y participer pour la faire vivre...

Pour conclure, en cette période où le travail social est mis à rude épreuve, ce numéro de la revue française de service social consacré aux préoccupations éthiques et déontologiques des assistants de service social, arrive à point nommé. Avec ses articles, il se veut un outil de réflexion et de travail pour tous les acteurs de l'action sociale.